



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°97
Mai 2016



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Quel est l'ennemi ?

Quand on interroge un gestionnaire d'aire protégée sur l'origine de ses problèmes, la plupart du temps on obtient la même réponse. S'il gère un territoire proche d'une frontière, ce sont les voisins qui sont responsables de ses malheurs. S'il est entouré de communautés, elles n'ont de cesse de lui rendre la vie difficile. S'il est financé par l'Etat, il ne reçoit pas assez d'argent. S'il est financé par un bailleur, les procédures sont trop compliquées. S'il est de statut privé, le cadre légal ne lui est pas favorable et les fonctionnaires chargé de l'appliquer sont inefficaces. S'il gère une réserve communautaire, il est incompris et victime du système. Bref, il y a toujours une bonne raison, externe, pour expliquer pourquoi rien ne marche.

En dix ans d'évaluations de parcs et réserves, je n'ai jamais entendu un gestionnaire mentionner la corruption comme un problème essentiel de sa gestion. Officiellement du moins. Mais j'ai souvent entendu les partenaires de cette aire protégée dénoncer ce fléau, dès qu'on est en tête à tête.

Alors la corruption est-elle un problème de la gestion des aires protégées ? Ma réponse personnelle est oui. Est-elle un problème important ? Je dirais oui à nouveau.

La corruption a curieusement de nombreuses définitions selon l'organisme qui la définit, comme si, déjà, il y avait un problème à appeler un chat un chat. On peut dire, pour faire simple, que la corruption est le détournement d'une procédure

dans le dessein, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages particuliers ou, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa complaisance. Elle ne concerne pas que le secteur public, contrairement à ce qu'on aime à croire, mais existe dans le privé ou l'associatif.

Toutes les échelles sont concernées. Le garde d'une réserve qui ferme les yeux sur le braconnage car il reçoit sa part des gains. Le villageois qui aide un trafiquant à piller l'ivoire sur ses terres. Le guide de chasse qui laisse les huiles locales prélever hors quota, pour s'assurer leur bienveillance. L'éco-garde qui laisse les touristes entrer dans un site interdit en échange d'un pourboire. Le chef de patrouille qui oriente ses recherches où il ne trouvera pas les délinquants avec lesquels il a pactisé. Le chef de village qui attribue des quotas de prélèvements en fonction des promesses qu'il a reçues. Le chercheur qui donne une place d'auteur à un facilitateur local qui « ouvre les portes ». Le conservateur de parc qui délivre des permis de récolte selon ce qu'il en retire. Le chef de projet qui renonce à tous ses objectifs pour ne fâcher personne et garder son poste. Le bailleur qui fait de même. L'auditeur qui ne peut décevoir ni l'un, ni l'autre au risque de ne plus faire d'audit. Le directeur national qui vend les animaux de ses parcs sans juste rétribution officielle pour eux. Le ministre qui déclare que le trafic de bois est jugulé quand il touche sur chaque quintal chargé. Le président qui jure qu'on n'attribuera pas de permis minier dans les parcs alors qu'il vient de les signer et rêve de la nouvelle maison qu'il va construire grâce à cela. L'ambassadeur qui, bien qu'informé, l'encense à chaque réception pour garder sa charge et ses avantages. L'ONG qui, tout aussi informée, l'invite à chacun de ses congrès parce qu'il l'aidera à avoir sa part de financements...

La corruption est le brouillard qu'on refuse de voir parce qu'elle est partout et de ce fait presque devenue normale. Avec le temps, on se persuade que la pauvreté la justifie, qu'elle n'est pas si grave, qu'elle est finalement inévitable. Peu importe les moyens, la fin justifie tout et celui qui réussit, même au dépend des autres, attire le regard et suscite le respect. C'est une perversion de l'échelle des valeurs qui ouvre tous les champs des possibles. Elle est tellement vivante qu'elle a désormais sa propre convention des Nations Unies (entrée en vigueur en 2005) et même sa journée internationale (le 9 décembre)! Tacite disait : « plus l'Etat est corrompu, plus il y a de lois »... cela devrait nous faire réfléchir à la raison d'être et à la portée de ces textes si les mentalités ne changent pas profondément.

Qu'on ne s'y trompe pas donc : la corruption explique aujourd'hui la plus grande partie de nos échecs dans les AP. Je dirais volontiers 80% mais j'ai peut-être tort. C'est sans doute plus !

La mention de corruption apparait 16 fois dans le document dont nous présentons quelques extraits dans cette NAPA et qui propose une stratégie pour l'investissement de l'UE dans le secteur de la conservation en Afrique. C'est une publication importante et que je vous invite à lire *in extenso*. Elle pourrait bien servir de colonne vertébrale à bon nombre d'intervention des bailleurs dans le futur : cela éviterait la dispersion voire la compétition des moyens, elles aussi propices à la corruption.

Article premier de la convention des NU contre la corruption

La présente Convention a pour objet:

- De promouvoir et renforcer les mesures visant à prévenir et combattre la corruption de manière plus efficace ;
- De promouvoir, faciliter et appuyer la coopération internationale et l'assistance technique aux fins de la prévention de la corruption et de la lutte contre celle-ci, y compris le recouvrement d'avoirs ;
- De promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la bonne gestion des affaires publiques et des biens publics.

Le papaco, c'est aussi sur :



Twitter = @Papaco_IUCN
(https://twitter.com/Papaco_IUCN)

Et sur :



Facebook = facebook /IUCNpapaco
(<https://www.facebook.com/IUCNpapaco>)



Rappel : le MOOC sur la gestion des aires protégées est en ligne... Rejoignez-nous !

Notre MOOC sur la gestion des AP a repris le 1^{er} avril sur Coursera. Il traite de gouvernance et de gestion des aires protégées en Afrique. Des vidéos, des documents à lire, des quiz, des examens en ligne... tout pour apprendre, comprendre et progresser sur ces territoires. Il est désormais en accès libre permanent donc vous pouvez suivre le cours à votre rythme, en toute tranquillité. Et il est gratuit !



Vous trouverez le lien pour vous inscrire sur www.papaco.org, à la page formation



Diplôme d'Université n°12 sur la gestion des aires protégées

La douzième édition de notre Diplôme Universitaire sur la gestion des aires protégées a débuté le 18 avril à Ouagadougou, pour une durée de 8 semaines. Il rassemble 20 étudiants venus de 7 pays (Niger, Bénin, BF, Côte d'Ivoire, Togo, Guinée, Mali) pour des cours théoriques et de terrain, traitant des sujets clefs de la gestion et de la gouvernance des AP. Cette édition du DU est financée par la fondation MAVA avec un complément du projet Biopama (UE).



Au-delà des éléphants : éléments d'une approche stratégique de l'Union Européenne pour la conservation de la nature en Afrique

Commission européenne - Direction générale de la Coopération internationale et du Développement
1049 Bruxelles - Belgique

PARTIE 1

Directions 1 à 8 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Nb : la présente NAPA expose quelques extraits de la synthèse produite en fin 2015 par la Commission Européenne dans l'optique de proposer sa stratégie pour la conservation de la nature en Afrique. Le document original de synthèse fait 108 pages et devrait être consulté *in extenso* pour tous les aspects qui ne sont pas exposés ici. Il existe également 4 recueils détaillant les conditions, les défis et les solutions envisagées dans les 4 grandes régions du continent : Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Sud. Cette NAPA présente la première partie de la synthèse (contexte, défis, facteurs explicatifs) tandis que la prochaine NAPA (n°98) exposera quelques-unes des solutions envisagées.

Le document de synthèse est en ligne sur www.papaco.org. Les autres documents peuvent être consultés sur le site B4life de la commission <http://capacity4dev.ec.europa.eu/b4life>

A - Contexte général

1 - L'Afrique, le continent des espèces-phares

L'Afrique offre de vastes paysages sauvages de forêts, de savanes, de montagnes, de zones marécageuses, de zones côtières et de déserts, avec une variété extraordinaire d'espèces animales, de l'okapi au manchot. C'est le continent des fameux «big five» – éléphant, rhinocéros, buffle, lion et léopard – qui attirent tant de touristes dans des safaris. L'Afrique est aussi le berceau de l'humanité, origine de notre espèce et de nos ancêtres primates mais également la partie du monde où se produisent les dernières migrations de grande faune, littéralement des millions d'antilopes migrant à travers de vastes espaces au gré des saisons. Elle abrite également les quartiers d'hiver de millions d'oiseaux migrants, dont beaucoup arrivent de leurs zones de nidification en Europe. Le continent abrite plusieurs milliers d'autres espèces sauvages, qui présentent un haut

niveau d'endémisme, résultat d'une longue histoire d'isolation géologique.

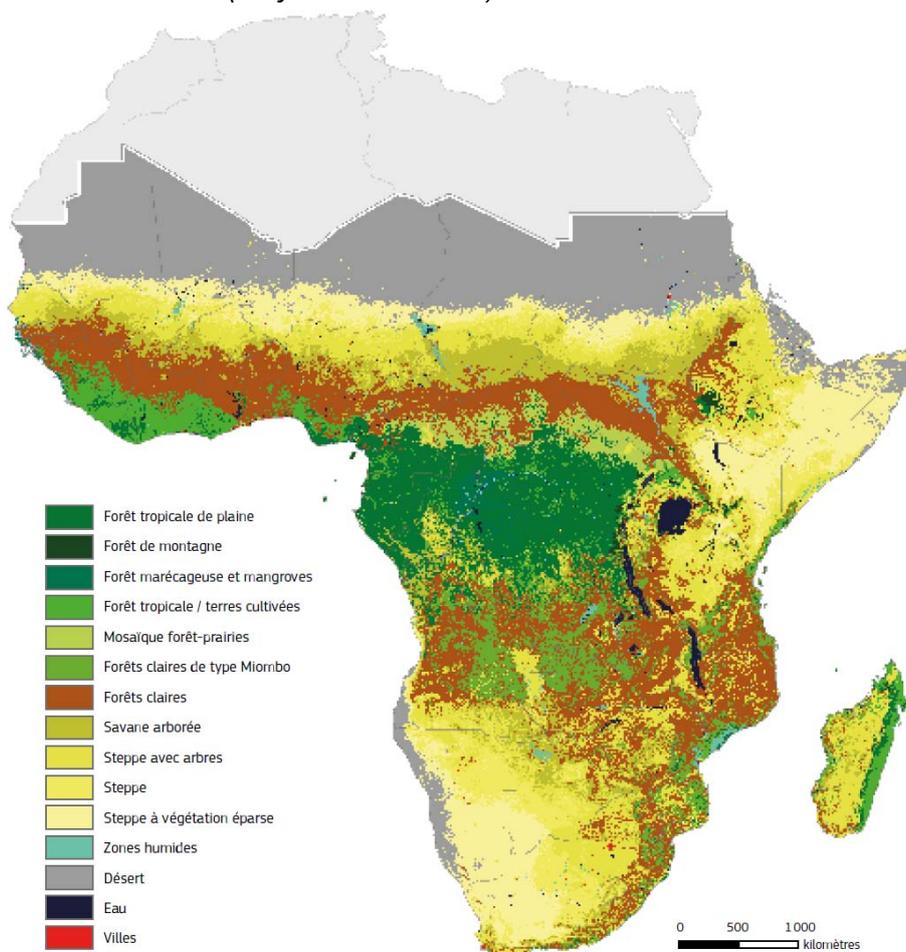


L'île de Madagascar constitue un mini-continent unique avec sa propre faune de lémuriens et des niveaux inégalés d'endémisme dans la plupart des taxons. Les rivières et lacs d'Afrique recèlent des milliers d'espèces de poissons uniques dont les cichlidés endémiques, familiers des amateurs d'aquariums et des gastronomes (tilapia). On estime que le bassin du Congo à lui seul possède 1 250 espèces de poissons. Se trouvent en Afrique trois des 17 pays au monde avec une méga-diversité, la République démocratique du Congo (RDC), l'Afrique du Sud et Madagascar.

2 - Les approches prioritaires de conservation

Plusieurs approches ont été développées pour évaluer et prioriser l'importance biologique de différentes zones en Afrique en tenant compte de critères variés tels que la diversité, l'endémisme, les espèces menacées, l'intégrité des sites, etc. Chacune a ses avantages mais aucune ne permet de couvrir tous les critères. Elles comprennent la sélection par le Fonds mondial pour la nature (WWF) des 200 écorégions les plus importantes, l'approche Megadiversité de *Conservation International* (CI) pour les zones de plus grande biodiversité, ou son approche *Hotspot* pour les sites combinant une importance biologique élevée avec de forts niveaux de menaces, les profils d'écosystèmes du *Critical Ecosystems Partnership Fund* (CEPF) pour identifier les *Hotspots*, les efforts spécifiques pour identifier des sites importants pour les plantes, les oiseaux ou tout autre taxon, ainsi que l'intéressante approche du concept d'irremplaçabilité globale. Référence est faite à toutes ces approches au cours du présent travail et les zones identifiées comme prioritaires (voir ci-après) couvrent les principaux écosystèmes et confirment leur grande importance pour la majorité des taxons.

Figure 1 : principaux biomes africains (Mayaux et al. 2004)



3 – Croissance démographique

La démographie est un élément essentiel à prendre en considération pour prévoir l'avenir de la conservation en Afrique.

Tendances démographiques dans les pays d'Afrique subsaharienne :

Source: Median variant projection; in: World Population Prospects, The 2012 Revision, UN, NY (2013).

	Taille de la population (millions)		
	2013	2050	2100
Afrique australe	151	298	525
Afrique du Sud	53	63	64
Angola	21	54	97
Botswana	2	3	3
Lesotho	2	3	3
Malawi	16	41	85
Mozambique	26	60	112
Namibie	2	4	4
Swaziland	1.2	1.8	2.1
Zambie	15	44	124
Zimbabwe	14	26	33
Afrique de l'Est	313	714	1 208
Burundi	10	27	56
Djibouti	0.9	1	1
Éthiopie	94	188	243
Érythrée	6	14	22

	Taille de la population (millions)		
	2013	2050	2100
Kenya	44	97	160
Ouganda	38	104	205
Rwanda	12	25	36
Somalie	10	27	54
Soudan	38	77	116
Sud Soudan	11	25	39
Tanzanie	49	129	276
Afrique centrale	114	261	448
Cameroun	22	49	82
Congo	4	11	21
Guinée-équatoriale	0,7	2	2
Gabon	2	3	5
République centrafricaine	5	8	12
République démocratique du Congo	67	155	262
São Tomé-et-Príncipe	0,1	0,4	0,6
Tchad	13	33	63
Afrique de l'Ouest	333	811	1634
Bénin	10	22	33
Burkina Faso	17	41	75
Gambie	2	5	8
Ghana	26	46	57
Guinée	12	24	36
Guinée-Bissau	2	3	6
Côte d'Ivoire	20	42	76
Liberia	4	9	16
Mali	15	45	101
Mauritanie	4	8	12
Niger	18	69	204
Nigeria	174	440	913
Sénégal	14	33	58
Sierra Leone	6	10	14
Togo	9	14	25
Madagascar	23	55	105
Afrique & Madagascar	934	2 139	3 920

B - Quelques-uns des grands défis présentés dans le document de l'UE

1 - La disparition des espèces

La liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et les rapports des spécialistes continuent de mettre en évidence un déclin drastique du nombre d'espèces à travers l'Afrique :

- Les éléphants d'Afrique sont passés d'une population de 5 -10 millions dans les années 1930 à seulement 500 000 individus de nos jours. On les trouve toujours dans 35-38 pays mais la recrudescence du braconnage de l'ivoire a renforcé la menace. On estime que 35 000 éléphants ont

été braconnés en 2013. L'espèce la plus sérieusement menacée est l'éléphant de forêt, *Loxodonta africana cyclotis*, qui pourrait avoir perdu 62 % de sa population entre 2002 et 2013.

- Le rhinocéros blanc du Sud a été sauvé de l'extinction et on en compte maintenant environ 20 000 individus. Mais le rhinocéros blanc du Nord est, lui, considéré éteint dans son habitat naturel, et les trois sous-espèces de rhinocéros noir ont toutes fortement diminué avec une population estimée aujourd'hui à tout juste 4 000 individus.

- L'Afrique a perdu entre 30 et 50 % de ses populations de lions au cours des vingt dernières années, qui devraient totaliser à ce jour environ 32 000 individus. En Afrique de l'Ouest la situation est

particulièrement désespérée. Un récent recensement étalé sur six ans a montré que le lion, connu dans 21 aires protégées en 2005, n'est plus désormais confirmé que dans quatre d'entre elles, ne se déployant plus que dans 1,1 % de son domaine de répartition historique en Afrique de l'Ouest, et est totalement éteint dans son ancien domaine d'Afrique du Nord.



- Les grands singes sont de plus en plus menacés par le commerce de gibier, la déforestation, le trafic des animaux sauvages et les maladies transmises par l'homme. Ils sont globalement menacés et leur survie est une hypothèse plausible uniquement dans quelques sites emblématiques d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

- De nombreuses autres espèces de mammifères sont listées comme globalement ou localement menacées, notamment le guépard, l'hippopotame, la girafe, les grandes antilopes, l'oryctérope, etc.

- Un dixième des oiseaux africains sont listés comme globalement menacés. Sur 119 espèces afro-paléarctiques migrant sur de longues distances, (celles nichant en Europe et hivernant en Afrique subsaharienne), 48 (soit 40 %) montrent un déclin de leurs populations. Les vautours sont particulièrement menacés: ils sont empoisonnés par les carcasses placées pour éliminer les carnivores, tués en consommant le médicament vétérinaire diclofenac dans les carcasses de bétail, et tués pour ne pas attirer l'attention sur les actes de braconnage.

- Les amphibiens africains sont de plus en plus menacés du fait de la propagation de maladies et de l'assèchement des habitats humides.

- La riche diversité d'ichtyofaune d'eau douce africaine n'est supplantée que par celle d'Amérique du Sud et est quasiment totalement endémique. Ces espèces sont essentielles pour le fonctionnement des écosystèmes d'eau douce et leur importance économique est primordiale. Des millions de personnes dépendent de la pêche pour leur approvisionnement et pour leurs revenus; nombre d'espèces de perches et de tilapias sont

devenues des espèces commercialement essentielles. Vingt-huit pour cent des espèces de poissons d'eau douce d'Afrique sont considérés comme menacés. Les principales causes sont l'amenuisement des superficies lacustres, la pollution des voies d'eau, les plantes invasives (comme la jacinthe d'eau), la surpêche, et l'introduction d'espèces non indigènes de poissons.

La commission de l'UICN pour la survie des espèces (SSC) publie des listes rouges d'espèces menacées et dont le statut est noté en danger critique (CR), en danger (EN), vulnérable (V) ou préoccupation mineure (LC) et encourage les efforts des pays pour la production de listes rouges nationales. L'Afrique liste un pourcentage élevé d'espèces menacées dans la plupart des taxons et chaque révision ou mise à jour voit la liste s'allonger avec de nouvelles espèces. Plusieurs espèces significatives ont déjà disparu, comme le couagga, l'hippotrague bleu, le rhinocéros noir d'Afrique de l'Ouest, etc. D'autres espèces ont disparu d'une grande partie de leur aire de répartition.

L'Afrique échoue à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, ainsi que les objectifs généraux de la Convention sur la diversité biologique (CBD) pour réduire et inverser ces tendances de perte de biodiversité. Les données disponibles montrent une variation régionale dans les modèles de perte des espèces. Quand on compare les indices d'abondance de 69 espèces de grands mammifères dans 78 aires protégées pendant une période de 35 ans, les résultats montrent les pertes les plus sévères en Afrique de l'Ouest (et centrale) et un léger regain en Afrique australe où les disparitions d'espèces ont été les plus élevées au cours des siècles précédents.

2 - Le commerce illégal de la faune sauvage

Les organisations criminelles impliquées dans le trafic d'ivoire et de corne de rhinocéros sapent les efforts de sécurité et de bonne gouvernance, et ce faisant, une conservation efficace. Alors que les populations d'éléphants en Afrique australe apparaissent stables, celles du reste de l'Afrique chutent dramatiquement, en particulier l'éléphant de forêt L. a. cyclotis. Les rhinocéros sont exterminés même au sein des réserves très protégées d'Afrique du Sud, comme le parc national du Kruger. Ce braconnage affecte les autres espèces, car; les braconniers répandent du poison autour des carcasses pour éviter les survols de vautours qui permettent de repérer les endroits où des animaux ont été abattus. Le trafic illégal

menace également d'autres espèces telles que les grands singes (en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale), d'autres primates (toutes régions), les reptiles (notamment à Madagascar), le pangolin (en zone tropicale humide), les perroquets (en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale), des essences forestières à forte valeur ajoutée (en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale ainsi que Madagascar pour le palissandre), les orchidées (en zone tropicale humide), et l'ormeau ou oreille de mer (en zone côtière).

3 - Espèces envahissantes

Les espèces envahissantes sont également une menace sérieuse et croissante dans toutes les régions d'Afrique. L'ouverture des forêts, le changement climatique et les introductions délibérées d'espèces se traduisent par une liste toujours plus longue d'espèces remplaçant la faune et la flore originelles, avec un impact négatif sur l'écologie. Les introductions de pins, de l'acacia australien, des eucalyptus, d'espèces végétales aquatiques, de poissons, d'insectes, de mollusques et autres oiseaux et mammifères sont les principaux coupables.

C - Quelques-uns des vecteurs de ces pressions et menaces envisagés dans le document de l'UE

1 - L'accroissement démographique et la pauvreté

Croissance démographique et augmentation de la pauvreté sont inextricablement liées dans la plus grande partie de l'Afrique. Bien que les densités de population dans le bassin du Congo et en Namibie soient basses comparées à d'autres régions d'Afrique, les taux de croissance démographique sont les plus élevés de la planète et on attend un doublement de la population africaine d'ici 2050 (voir tableau précédent). La manière dont l'Afrique va nourrir cette population représente le principal défi à venir. L'agriculture pratiquée dans de nombreux pays du continent est de faible rendement, peu développée et peut être considérablement améliorée.

L'extrême pauvreté dans les zones rurales conduit à une surexploitation des ressources naturelles disponibles car le dénuement des populations locales leur interdit une vision à long terme de l'utilisation des ressources. L'accroissement démographique est également à l'origine d'une augmentation des conflits homme/faune qui entraîne la perte de faune sauvage.

2 - La faible gouvernance

La faible gouvernance est un problème majeur en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et elle repose sur une série de déficits: pauvreté des lois et de leur application, services de santé, d'éducation et de justice inopérants, manque de moyens de communication, faible planification, hygiène insuffisante, agriculture peu efficace, mauvais usage des ressources naturelles, pollution des sources d'approvisionnement en eau, corruption et pauvreté. À cela se rajoute un phénomène d'accaparement des terres favorable aux intérêts de grands groupes agro-alimentaires (ex. huile de palme) qui se portent acquéreurs de vastes superficies de terrain sans aucune planification d'affectation des sols préalable ni respect de schéma d'aménagement du territoire, et sans aucune transparence lors de l'attribution des terres. Les secteurs minier, forestier et pharmaceutique sont aussi impliqués dans ces pratiques.

3 - Le droit foncier et les droits d'accès aux ressources non adaptés

La question du droit foncier et de l'aliénation des ressources naturelles par les populations rurales est une des principales causes de la dégradation de la vie sauvage. Presque partout en Afrique, l'État est le propriétaire de la terre et de la vie sauvage; les cadres légaux et réglementaires n'incitent pas les populations rurales à gérer de manière durable la faune sauvage sur les territoires où elles cohabitent. Cela conduit à une situation de «tragédie des biens communs» (voir l'édito de la précédente NAPA) quand le libre accès aux ressources naturelles aboutit à un tragique appauvrissement, voire parfois à la disparition d'espèces et d'habitats.

4 - Les conflits nationaux et régionaux

De nombreux pays d'Afrique ont été bouleversés par des conflits, notamment dans la région d'Afrique centrale. Plusieurs de ces conflits sont en réalité des luttes pour l'accès aux ressources naturelles. Conflits et faible gouvernance se renforcent mutuellement et se traduisent par des pertes de biodiversité.

5 - L'indifférence politique et l'absence de sensibilisation

Le faible niveau de connaissance et d'appréciation des problèmes écologiques, l'absence de reconnaissance des services environnementaux essentiels délivrés par des écosystèmes fonctionnant correctement, et la faible compréhension de l'impact de l'activité humaine et

de son développement sur ces biomes sont généralisées à tous les niveaux. L'absence de sensibilisation parmi les citoyens européens et leurs dirigeants, parmi les communautés, les planificateurs et les développeurs africains, ainsi que parmi les dirigeants et consommateurs asiatiques, concourt à une exploitation non durable et à une protection inadéquate des écosystèmes et de la vie sauvage. Lorsqu'on leur refuse le droit d'utiliser la faune sauvage, les communautés locales les considèrent alors comme des menaces pour leur vie, leurs cultures et leurs biens, en compétition pour leur développement.

6 - Le changement climatique

Le changement climatique est une menace dont les causes sont à la fois globales et locales. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a confirmé de nouveau que l'influence humaine sur le climat est claire. La désertification accompagne le surpâturage, le défrichage et le brûlis, ainsi qu'une mauvaise gestion des ressources en eau. L'ouverture des forêts réduit le taux de transpiration à l'origine des pluies qui tomberont à des centaines de kilomètres de là. L'élévation du niveau de la mer menace les plages et les récifs coralliens, qui subissent aussi la pression de l'augmentation de la température de l'eau et de l'acidification des océans. Les experts sont particulièrement inquiets face à l'accélération de l'acidification des océans. L'élévation de la température provoque la fonte des glaciers et modifie la végétation des zones afro-montagnardes. Les zones marécageuses au nord et à l'ouest de l'Afrique s'assèchent. Les périodes de sécheresse ont des impacts sévères sur la végétation, la vie sauvage et les hommes.

On peut déjà détecter des changements dans divers écosystèmes africains, comme des changements dans les périodes de reproduction, ainsi que dans les comportements migrateurs, alimentaires et nidificateurs. Les impacts du changement climatique sur les écosystèmes africains aura probablement un effet négatif sur le tourisme: selon une étude, entre 25 et 40 % des espèces de mammifères des parcs nationaux d'Afrique subsaharienne deviendront des espèces menacées. Certains botanistes s'attendent à d'importantes pertes d'espèces, entre 25 et 68 %, selon la sévérité de l'augmentation moyenne des températures. Cette dynamique doit être prise en compte dans les stratégies de conservation et les investissements relatifs à la création et à la gestion des aires protégées, et la conservation des

espèces doit être planifiée en tenant compte des prédictions climatiques.

En particulier, le changement climatique devrait être considéré comme une raison supplémentaire de mettre en oeuvre les actions de conservation décrites dans ce document, y compris la nécessité d'étendre les aires protégées et d'améliorer la représentation des biomes, d'améliorer la gestion du patrimoine foncier protégé, d'assurer la connectivité entre les habitats, de réhabiliter les fonctions des écosystèmes et de réduire la pression sur la biodiversité.



7 - Les maladies émergentes et endémiques

Les maladies endémiques affectent la conservation principalement de deux manières. Des maladies telles que la malaria (transmise par les moustiques), l'onchocercose (la cécité des rivières), la trypanosomiase africaine (la maladie du sommeil) et la nagana (toutes deux transmises par la mouche tsé-tsé), l'éléphantiasis et la peste bovine, ont servi pendant longtemps de façon naturelle, maintenant de vastes régions vierges de toute intervention humaine. L'éradication de la peste bovine et un meilleur contrôle des autres maladies ont fait sauter ce verrou et ouvert ces régions à l'occupation humaine et au développement. Cependant, des maladies qui

restaient stables parmi les populations animales sont maintenant au contact des populations humaines, et ont infecté ce nouvel hôte pour devenir des zoonoses humaines sérieuses, comme le VIH et Ebola. Les épidémies qui en résultent créent des mouvements de population avec l'effondrement des économies locales, des services sociaux et de la protection de la vie sauvage. La chytridiomycose, présente à présent sur tous les continents, a décimé plusieurs espèces d'amphibiens. Elle tue en bloquant le transfert de substances vitales à travers leur peau, provoquant des arrêts cardiaques. La maladie, originaire d'Afrique australe, a probablement été propagée lors de commerce d'animaux, ou lors l'exportation de xénopes utilisés pour des tests de grossesse.

8 - Conflit homme-faune

Lorsque les humains et la vie sauvage partagent les mêmes paysages et les mêmes ressources, des conflits homme-faune (CHF) s'ensuivent souvent, dont les impacts ne sont pas seulement négatifs pour la vie sauvage, mais aussi pour la vie sociale, économique et culturelle des populations humaines. Les causes de ces conflits sont attribuées aux changements d'utilisation des terres et à la croissance démographique élevée. Les effets négatifs des CHF sur les communautés locales est un problème de plus en plus important pour les autorités gouvernementales à tous les niveaux, en particulier quand la situation est exacerbée par les médias mettant l'accent sur les perceptions négatives du public à l'encontre des espèces qui causent le plus grand nombre de conflits. Pour les communautés locales rurales, les interactions entre homme et faune sont souvent synonymes de pertes et de peur, de perturbation des moyens de subsistance et d'insécurité alimentaire, qui à leur tour sapent les stratégies de conservation et de réduction des CHF. Les interactions homme-faune ont souvent été au détriment des mammifères sauvages ; de nombreuses espèces ont vu leurs effectifs réduits par la chasse, le pastoralisme, la modification des habitats, les contrôles sanitaires ou le contrôle des animaux à problèmes. Pour une espèce charismatique comme l'éléphant, une corrélation positive a été établie entre le niveau de conflit et la chasse illégale. Les conflits homme-éléphant sont devenus un objectif prioritaire de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) pour la gestion des populations d'éléphants dans de nombreux sites.

La connexion entre santé humaine, santé du bétail et santé de la faune sauvage est un problème particulièrement important résultant du partage des paysages par les humains et la faune sauvage.



En Afrique australe, le tourisme naturaliste, qui extrait des profits importants de terrains marginaux, contribue autant au produit intérieur brut de l'Afrique australe que l'agriculture, la sylviculture et l'industrie de la pêche combinées. Cependant, les agriculteurs-éleveurs présents sur ces terres dépendent de leur bétail pour leur survie, et le besoin de réconcilier leur niveau de vie et leur sécurité environnementale avec le développement d'utilisations alternatives des sols crée toute une série de problèmes de développement complexes relatifs à la santé humaine, animale et environnementale. La gestion des maladies des animaux sauvages et domestiques (y compris les maladies transmissibles à l'homme) représente un défi, pour lequel il n'y a pas de solution facile.

D - Quelques éléments explicatifs des contraintes et des solutions présentées dans le document de l'UE

1 - Les aires protégées ont fait la démonstration de leur efficacité mais elles nécessitent un appui sur le long terme

Progressivement, les populations de faune sauvage et les habitats fragiles se retrouvent confinés dans des aires protégées au sein de paysages plus larges. Pratiquement dans toute l'Afrique subsaharienne, les zones avec les assemblages de biodiversité les plus intacts sont dans des aires protégées, ou dans des zones faisant l'objet d'une gestion active comme les zones de chasse sportive. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale en particulier, les aires protégées où la biodiversité est la plus

effectivement préservée sont celles qui reçoivent un appui financier des agences d'aide au développement ou de leurs partenaires techniques, la plupart des administrations ou institutions en assurant la gestion souffrant de forts déficits, en capacités ou en ressources financières. Il en ressort que l'appui financier pour les aires protégées doit être conçu sur le long terme.

C'est particulièrement le cas pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest mais également pertinent pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Sur le continent, le coût de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées dépasse largement le niveau de ressources que la plupart de ces pays peuvent mobiliser de leurs budgets nationaux et à l'exception de quelques rares cas, la quasi-totalité des aires protégées en Afrique ne seront jamais en mesure de générer suffisamment de fonds pour couvrir leurs frais de gestion. Il faut cependant noter que, bien que le financement soit une condition nécessaire au succès, le financement seul n'est pas une condition suffisante au succès. Le critère le plus important est probablement la qualité de la gestion. En général, là où l'expertise en gestion existe, le financement nécessaire existe. En fait, un financement adéquat est tout autant le résultat d'une bonne gestion qu'un prérequis d'une bonne gestion.

2 - Gouvernance et financement des administrations en charge des aires protégées et de la gestion des ressources naturelles

La sous-évaluation de services environnementaux et de la biodiversité par les gouvernements est une des causes fondamentales des faiblesses institutionnelles qui produisent une gestion inefficace et des pratiques de corruption. Ces faiblesses sont en lien avec des ressources humaines insuffisantes, misérablement rémunérées, sous équipées, mal formées et mal encadrées.

Que ce soit pour des opérations de routine ou pour des investissements plus conséquents, le niveau de ressources disponible pour les agences en charge de la gestion des aires protégées et des ressources naturelles est invariablement insuffisant. Mal payé et mal encadré, le personnel de terrain en particulier sera toujours enclin à la corruption. Il n'existe aucun mécanisme de responsabilité au sein de l'approche traditionnelle de conservation, où les aires protégées sont sous la responsabilité du gouvernement ou des agences de gestion des ressources naturelles. Dans une

démocratie, la responsabilité s'applique par les urnes. Cependant, si la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées ne mobilise pas les électeurs, ce mécanisme ne produira pas de responsabilisation. En séparant les aspects politiques et réglementaires des aires protégées des aspects exécutifs (par exemple par des partenariats public-privés), la responsabilité peut être rétablie.

3 - La conception des aires protégées: la connectivité et l'approche paysage

Les tendances récentes mettent en évidence les faiblesses dans la conception des systèmes d'aires protégées. Cela inclut l'absence d'exemples représentatifs des principaux écotypes, mais aussi l'érosion de la connectivité avec la transformation accélérée des zones non développées entre les aires protégées. Par exemple, les éléphants passent rarement, si pas jamais, une année complète dans une aire protégée. Ils sont ainsi l'espèce la plus affectée par l'appropriation progressive des espaces non protégés avec comme résultat d'être l'espèce générant le plus de conflits avec l'homme. En réponse, de nouvelles aires protégées et corridors doivent être aménagés lorsque c'est possible, afin d'améliorer la résilience et la viabilité à long terme de ces espaces. Cette politique est en ligne avec l'approche paysage développée pour la conservation qui vise l'amélioration de la connectivité écologique et le flux génétique le long des habitats viables reliant les aires protégées.



Il est largement accepté que les barrières vétérinaires érigées pour contenir les épidémies en Afrique australe ont été, d'un point de vue environnemental, particulièrement destructrices, notamment en ce qui concerne les migrations des grands mammifères. Des alternatives plus

sensibles aux questions environnementales sont désormais développées telles que les approches de commerce axé sur les communautés locales et les autres modèles de gestion intégrée des maladies; dont on espère un impact considérablement moins négatif sur les migrations de faune sauvage.

4 - La collaboration avec les communautés locales et la gestion communautaire des ressources naturelles

Collaborer avec les communautés locales autour des aires protégées et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles est certainement une des questions les plus sensibles que les agences de conservation ont à appréhender à travers l'Afrique. Le principe de base soutenant la gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) est que l'utilisation illégale et la gestion non durable peuvent être stoppées en confiant la propriété et la responsabilité de gestion des ressources aux communautés rurales, qui dès lors, peuvent en tirer des bénéfices pour améliorer leurs conditions de vie. De cette manière, les communautés locales ont un intérêt réel à les préserver d'une exploitation non durable.

La chasse sportive et le safari photo peuvent générer des revenus significatifs pour les communautés locales, en particulier dans les biotopes d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe où l'accès est relativement aisé et où abondent les espèces de savane les plus emblématiques. Les expériences de développement touristique se sont révélées beaucoup moins aisées en zone forestière humide où l'accès est difficile, la visibilité limitée et l'environnement plus «hostile» pour le visiteur, avec une capacité de charge (en termes de nombre de touristes) bien plus limitée.



Outre le fait de générer des bénéfices directement liés à l'utilisation de la faune sauvage, la gestion communautaire des ressources naturelles peut également prendre en compte d'autres manières d'améliorer les conditions de vie des populations, en minimisant les dommages environnementaux par exemple. Cela peut inclure des mesures pour réduire les coûts de cohabitation avec la faune sauvage (dans le cas de conflit homme-faune), ou la promotion d'exploitations agricoles alternatives, ou une amélioration des techniques d'agriculture ou d'élevage. Cela peut aussi impliquer l'introduction d'approches plus globales pour une meilleure utilisation des terres, ainsi que de nouvelles techniques d'agriculture pour la conservation des sols et limitant le rejet de carbone.

Dans les zones forestières, l'approche pour une gestion des forêts communautaires inclut la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), le paiement pour les services environnementaux (PSE) et la certification pour ajouter de la valeur aux produits forestiers commercialisés.

Les efforts des professionnels de la conservation pour développer des profits économiques à partir des mesures de conservation ont mené au développement de modèles d'«entreprises de conservation». Une entreprise de conservation est une activité commerciale qui engendre des bénéfices économiques tout en aidant à atteindre les objectifs de conservation. Les entreprises de conservation fournissent une motivation pour les communautés et les propriétaires pour protéger la vie sauvage sur leurs terres en créant des avantages monétaires et non monétaires.

Les entreprises peuvent être des sociétés ou interventions uniques dans la chaîne de valeur d'un produit, comme dans le secteur forestier ou agricole. Vu la difficulté de diriger une entreprise en Afrique, les entreprises de conservation les plus prospères sont des partenariats entre les responsables de la conservation, les communautés et les opérateurs du secteur privé.

Toutefois, la gestion communautaire des ressources naturelles n'est pas la panacée qui, à elle seule, va régler les problèmes d'exploitation non soutenable largement imputables aux problèmes de pauvreté. Plusieurs facteurs jouent un rôle et montrent qu'en la matière, il ne peut y avoir une solution simple et unique.

- Dans de nombreux pays d'Afrique, les populations rurales n'ont pas de droits clairement définis en termes d'utilisation des ressources naturelles; elles n'ont donc aucun intérêt à en assurer la durabilité. Le droit foncier est souvent complexe, se superposant au droit traditionnel avec lequel il peut entrer en contradiction (ex. en Afrique centrale). Cela conduit à des situations d'accès libre aux ressources et à leur surexploitation.

En Afrique australe, le droit foncier a progressé plus sensiblement que dans les autres régions, en reconnaissant des droits d'usage, mais même là, la faible capacité de gouvernance au niveau local a vite montré les limites de l'approche de la gestion communautaire des ressources naturelles dans certaines zones.

- Les modèles de gestion communautaire des ressources naturelles et notamment l'expansion de l'agriculture, ne peuvent pas s'exempter de la question fondamentale du rythme d'accroissement de la population humaine par rapport à des ressources naturelles qui, elles, n'augmentent pas. Dans la situation d'un nombre toujours plus grand d'utilisateurs, afin que le niveau des ressources naturelles reste stable (c'est à dire durable), chaque individu doit accepter une part réduite du prélèvement, c'est-à-dire un revenu réduit. La gestion communautaire des ressources naturelles est dès lors un concept plus difficile à mettre en oeuvre là où la pression humaine sur les terres est forte et la gouvernance faible.

- La notion de «communauté» parmi les peuples forestiers en Afrique centrale est trompeuse car l'utilisation des ressources par ces populations repose sur une conception très individualiste des relations au sein du groupe. Dès lors, mobiliser des populations forestières autour de l'idée d'une gestion commune pour l'intérêt général est éminemment complexe, impliquant un fort investissement en temps, des processus coûteux et exige une expertise variée. La solution optimale pour une gestion communautaire efficace des ressources naturelles va reposer sur la combinaison de deux facteurs. Le premier concerne des efforts accrus au niveau gouvernemental pour introduire une législation qui va dans le sens d'une appropriation locale avec des droits d'usage pour une exploitation raisonnée de la faune sauvage et des autres ressources naturelles associée à un accompagnement pour le démarrage d'activités économiques et le suivi de l'utilisation durable des ressources. Le second repose sur une limitation du taux de croissance de

la population afin de minimiser le défi imposé par la paupérisation des populations. Certains pays dans le monde, notamment la Chine, ont pris ce problème en compte, et l'ont traité avec des mesures souvent impopulaires, contrairement à la plupart des pays africains qui restent dans le déni de ce problème fondamental. Une politique de planning familial doit être associée à la mise en oeuvre de la gestion communautaire des ressources naturelles si l'objectif recherché est une durabilité sur le long terme.



Enfin, le lien fait entre conservation et développement (pour la lutte contre la pauvreté) et qui a dominé au cours des dernières années les approches de protection de la biodiversité, s'est traduit trop souvent par une responsabilisation des projets de conservation pour traiter tous les déficits socio-économiques affectant les populations riveraines aux aires protégées, en fournissant rarement les ressources financières et l'expertise adéquate pour s'atteler à ces problèmes, additionnels à ceux de la gestion des parcs.

5 - L'application de la loi

Alors que, sur le terrain, l'anti-braconnage sera toujours une composante essentielle de la gestion de la faune sauvage, les échecs récents de protection de l'éléphant et plus spécialement du rhinocéros dans des zones qui étaient considérées comme sûres, ont mis en évidence le fait que les mesures de protection sur le terrain ne sont jamais infaillibles. Les résultats de la conservation s'améliorent considérablement si des ressources sont mobilisées pour suivre de manière rapprochée le cycle judiciaire depuis l'arrestation du contrevenant jusqu'à son jugement. Cela suppose que les autorités responsables de la vie sauvage collaborent étroitement avec toutes les agences en

charge de l'application de la loi (forestière, police, douanes, département de la justice, représentants nationaux d'Interpol) pour détecter et traduire en justice les crimes contre la faune sauvage. De tels réseaux d'application de la législation, impliquant plusieurs agences au niveau national, manquent dans la plupart des pays.

Le réseau EAGLE (*Eco Activists for Governance and Law Enforcement*) regroupant plusieurs ONG d'application de la loi sur les ressources naturelles en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest rencontre un certain succès dans ses activités d'enquêtes, d'opérations d'application de la loi, d'assistance juridique lors des procès et de médiatisation de leurs décisions. Il a également développé des outils pour les bailleurs de fonds qui désirent améliorer la gouvernance dans le secteur forestier. Dans la plupart des pays, il y a également un sévère manque d'expertise en méthodes de renseignement pour l'application de la loi, en particulier des investigations scientifiques pour déterminer l'origine de l'ivoire saisi.



Dans la plupart des pays, les sanctions prononcées à l'encontre des crimes contre la vie sauvage sont inappropriées et la proportion des arrestations se traduisant en condamnations est très faible, du fait des pratiques de corruption, du dysfonctionnement des systèmes judiciaires et du manque de

compréhension de l'importance des délits contre la faune sauvage.

6 - Une faible gouvernance et une absence de volonté politique sapent tout effort de conservation

Aucun réel progrès pour la conservation de la vie sauvage ne sera possible sans engagement politique au plus haut niveau de l'état pour intégrer cette thématique dans les programmes de développement nationaux. Dans la plupart des pays africains, il y a une grande différence entre le discours politique et les ressources que les gouvernements sont prêts à mobiliser pour la protection de la faune. La plupart des structures étatiques qui gèrent les aires protégées manquent de financement et de ressources humaines de manière permanente, même dans les pays où les recettes substantielles du tourisme nature devraient constituer une forte incitation à protéger les ressources naturelles. Les effectifs en personnel et les budgets de fonctionnement sont sous-évalués, la gestion des ressources humaines inadéquate et le peu d'opportunités de développement de carrière pour le personnel conduit à la démotivation et la corruption.

Cependant, le fort soutien politique à la stratégie de conservation transfrontalière en Afrique australe, qui a immédiatement reçu un très grand soutien de la part du Président Mandela, et est maintenant largement pilotée par la SADC, est une exception notable et est porteur d'espoir pour l'avenir de la faune africaine et sa conservation. D'autres exemples d'importants appuis politiques venant du plus haut niveau de l'État comptent le Botswana et la Namibie, le Gabon et le Tchad.

Les solutions ? Voir la NAPA n°98, en juin prochain...

Plus d'info sur www.papaco.org

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme PAPACO
Chargée de programme PAPACO

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN